

ENGAGEMENT DE LOCATION SAISONNIERE

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver un contrat à imprimer en deux exemplaires (dont un exemplaire est à nous retourner complété et signé) portant sur un gîte de groupe Le Montagnard » au **1 Route de Ventron. 88310 Cornimont**

Pour la période du [] (à partir de midi) au [] (avant 10 heures)

Le montant total de cette location s'élevant à la somme de [] €, nous vous remercions de nous transmettre votre acompte de [] Euros établi à l'ordre de SARL VOSGES LOCATIONS.

Cette location est conclue pour une occupation maxima des lieux par **36 personnes**. Au cas où la capacité du meublé serait dépassée (pour un repas, dans la journée ou pour dormir), le propriétaire se réserve le droit de modifier (par une majoration tarifaire) ou de résilier le contrat. Par ailleurs nous vous informons que nos amis les animaux ne sont pas admis.

Tout bruit ou nuisance pouvant gêner la tranquillité des voisins entraînerait la résiliation de la location.

Un inventaire des : matériel, mobilier et ustensiles de cuisine aura lieu lors de l'entrée en jouissance avec **(2 personnes maximum)** et lors du départ du locataire **(avec 2 personnes maximum)**. **Une caution de 2600 euros** sera demandée en début de séjour. **Ce montant servira à régler les dégradations éventuelles durant le séjour.**

Ne sont pas compris : l'électricité , la taxe de séjour et le fuel.

En pièce jointe, nous vous transmettons une proposition d' assurance annulation location vacances. Pour la souscrire, il vous suffit de l'imprimer et de vous rendre sur le site concerné. Nous vous informons que nous nous dégageons de toute responsabilité vis à vis de l'assureur.

En cas de changement de TVA après la signature du contrat de location, l'augmentation sera répercutée de plein droit sur le montant de celui-ci et ne constituera en aucun cas une clause de résiliation du contrat pour ce motif.

Après avoir pris connaissance du descriptif ci-inclus, le locataire se déclare d'accord sur cette location.

Le solde de la location soit [] Euros, devra être réglé 5 semaines avant le début de votre séjour.

En cas de désistement, l'acompte ainsi versé restera acquis au propriétaire, et le solde restera dû. Dans l'intérêt des 2 parties, le contrat est valable 4 jours, passé ce délai, nous nous réservons le droit de proposer le gîte à d'autres personnes

Tout engagement de location saisonnière, signé et validé par un mandat administratif, ou bon de commande sera considéré comme définitif. En cas de désistement, l'intégralité du séjour sera dû.

Le propriétaire

SARL DU MONTAGNARD
Mr KUENTZ Jean-Claude
13 Chemin des Chauds Fours
88310 VENTRON
Tél : 03-29-24-10-25 Port : 06-76-22-35-88
E-Mail :contact@vosgeslocation.fr
Site : http://www.vosgeslocation.fr
Fait à Ventron le 24/02/2017

Le locataire :

Fait à _____ le _____